

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 28 février 2007

Présents : Mmes SERVAGE - DELPEYROUX
MM. ANDRE - COURTIN – ROMERO
Excusée : Mme RENARD – M. MORIAUX

Championnats de France Enregistrement de feuilles de marque

NM1

22^{ème} journée N° 197
23^{ème} journée N° 199 à 207 sauf 191 – 200 et 201

NM2 20^{ème} journée N° 137 – 319 et 320

NM3

15^{ème} journée N° 1075
16^{ème} journée N° 1091 – 1116 – 1117 – 1118
18^{ème} journée N° 1292

LF N° 145

NF N° 533 - 541

NF3 N° 677 - 727 - 728 - 750 - 755 - 767 – 803

Coupes et Trophées Coupe de France Enregistrement de feuilles de marque

CSM 32^{ème} de finales N°2
TCSM 16^{ème} de finales N°254 à 269 sauf 258
CFCM 1/16^{ème} de finales 95 à 110 sauf 107
CFCF N°33 à 48 sauf 34 à 42
TCSF N°289 à 303 sauf 293 – 301
CSF N°1 à 12 sauf 3 – 7 – 8

Tirage Coupe de France Cadettes 1/8^{ème} de finales
Tirage Coupe de France Cadets 1/8^{ème} de finales
Coupe de France Seniors Féminines Joë JAUNAY 1/8^{ème} de finales
Trophée Coupe Seniors Féminines 1/8^{ème}

OUVERTURES DE DOSSIERS

Dossier CSF 06/07 N° 157

EVEIL RECY ST MARTIN NM3 N°1130 du 17 février 2007

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de NM3 France de poule I N° 1130 du 17 février 2007, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe le joueur ADELAIDE Jean François titulaire d'une licence de type A N°4740529 était inscrit dans l'effectif de l'équipe. Or les titulaires de licences dont le numéro commence par un 4 ne sont pas autorisés à évoluer en championnat de France (art. 419 des règlements généraux).

DOS CSF 06/07 N° 158

COULOMMIERS BRIE NM3 N° 1126 du 17 février 2007

Suite à un contrôle de la feuille de marque de la rencontre du championnat de France de NM3 poule H N° 1126 du 17 février 2007, la Commission Fédérale Sportive a constaté que dans l'effectif de votre équipe le joueur JACQUOT Florian titulaire d'une licence de type B N° 3882460 a participé à la rencontre.

Or les titulaires de licences de type B ne sont pas autorisés à évoluer en championnat de France.

DOSSIERS TRAITES

Dossier CSF 06/07 N° 79

STADE MONTOIS Minimes Masculins N° 189 du 19 novembre 2006

CONSTATANT que lors de la rencontre du Championnat de France Minimes Masculins N° 189 du 19 novembre 2006, le groupement sportif a inscrit et fait participer le joueur DUVIGNAU Thibaut licence B 3930589 ;

CONSTATANT que l'article 4 des règlements particuliers n'autorise pas ce type de licence ;

CONSTATANT que suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive, le groupement sportif Stade Montois ne s'est pas déplacé à l'audience prévue le 20 décembre 2006 et n'a apporté aucune explication ;

CONSIDERANT que le groupement sportif Stade Montois n'a pas respecté l'article 4 des règlements liés à la compétition ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Fédérale Sportive décide, en application de l'article 14.5 des règlements sportifs Championnats et trophées Coupes de France de la perte de la rencontre par pénalité avec 0 point au classement.

Mme SERVAGE Marie Noëlle, Président de la Commission Fédérale Sportive ;

Mmes DELPEYROUX, RENARD , MM. ROMERO – COURTIN – ANDRE ont pris part aux délibérations.

Dossier CSF 06/07 N° 80

STADE MONTOIS Minimes Masculins N° 225 du 26 novembre 2006

CONSTATANT que lors de la rencontre du Championnat de France Minimes Masculins N° 225 du 26 novembre 2006, le groupement sportif a inscrit et fait participer le joueur LAFITTE Fabien licence B 3930283 ;

CONSTATANT que l'article 4 des règlements particuliers n'autorise pas ce type de licence ;

CONSTATANT que suite à l'enquête diligentée par la Commission Fédérale Sportive, le groupement sportif Stade Montois ne s'est pas déplacé à l'audience prévue le 20 décembre 2006 et n'a apporté aucune explication ;

CONSIDERANT que le groupement sportif Stade Montois n'a pas respecté l'article 4 des règlements liés à la compétition ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Fédérale Sportive décide, en application de l'article 14.5 des règlements sportifs Championnats et trophées Coupes de France de la perte de la rencontre par pénalité avec 0 point au classement.

Mme SERVAGE Marie Noëlle, Président de la Commission Fédérale Sportive ;

Mmes DELPEYROUX, RENARD , MM. ROMERO – COURTIN – ANDRE ont pris part aux délibérations.

Dossier CFS 06/07 N° 88

CSSL RIXHEIM Championnat de France de NM3 poule I N° 779 du 9 décembre 2006

Groupement sportif sanctionné d'une amende de 100 € pour non-participation effective de 2 joueurs de moins de 21 ans. Les arguments développés et le visionnage de la vidéo, il s'avère que le marqueur a commis une erreur. En conséquence, l'amende est annulée.

Dossier CFS 06/07 N° 146

Argenteuil BB Championnat de France de NM3 poule G N° 1049 du 10 février 2007

Groupement sportif sanctionné d'une pénalité financière de 200 € pour non-participation effective de 2 joueurs de moins de 21 ans. Après vérification de vos arguments, il s'avère qu'une erreur de lecture a été commise par la Commission Fédérale Sportive. En conséquence, l'amende est annulée.

DOS CFS 06/07 N°154

Limoges ABC TCFF N°2 du 24 février 2007

6 joueuses inscrites sur la feuille de marque. Non respect de l'article 8 de la compétition.

Amende de 100 € .

DOS CFS 06/07 N°155

MOURENX CFSF N°5 du 24 février 2007

8 joueuses inscrites sur la feuille de marque. Non respect de l'article 8 de la compétition.

Amende de 100 €

DOS CFS 06/07 N°156

Stade Clermontois AB 63 CFSF N°9 du 24 février 2008

7 joueuses inscrites sur la feuille de marque. Non-respect de l'article 8 de la compétition.

Amende 200 €.

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENCONTRES INTERNATIONALES

SAUMUR LOIRE BASKET 49 les 7 et 8 avril 2007

Espagne – Italie – Allemagne – Serbie – Hongrie – Pologne – Belgique – Croatie

BC ORCHIES du 7 et 8 avril 2007

Nederland – Roumanie – Irlande – Espagne – Pologne

US PAU NORD EST du 6 au 8 avril 2007

Serbie – Macédoine – Espagne – République Tchèque – Hongrie

BO BEAUVAIS les 26 et 27 mai 2007

Belgique – Suisse